

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DU GRAND COURONNE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 12 décembre, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en

Exercice : 08

Présents : 07

Votants : 08

Date de convocation :

12/12/2024

Date d'envoi en Préfecture :

17/12/2024

Date d'affichage :

17/12/2024

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, M. Christian PIEDALLU

**Etaient absents excusé(e)s** : Mme Sophie BONNEAU, excusée

**Pouvoirs** : Mme Sophie BONNEAU à M. Thomas LEJEUNE

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain  
Mme Prescylia GILLET, secrétaire de mairie

Les membres du Conseil ont choisi Mme Véronique CROIX-LEGAT comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescylia, secrétaire de mairie.

#### **D-17122024 01 – Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2024**

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 5 novembre 2024 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2024.**

#### **D-17122024 02 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibération du 24 mai 2022.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les marchés et des avenants résultants de la réhabilitation de l'ancienne école en tiers-lieu/médiathèque ont été signés. Ci-dessous le tableau récapitulatif :

Lots	Entreprises	Marché de base H.T.	Avenants H.T.	Total marché
1 – Gros Œuvre	SARL GCT	4 593,00 €	AV1 : 1 916,00 € AV2 : 485,50 € AV3 : 389,00 €	7 383,50 €
2 – MOB / ISOLATION / PARQUET	BA BOIS	74 264,00 €	AV1 : 3 566,82 €	77 830,82 €
3 – Menuiserie Extérieure Bois	MAIREL ET FILS	29 869,00 €		29 869,00 €
4 – Fumisterie	MADIC ELEC	29 128,18 €	AV1 : 571,62 € AV2 : 3 377,34 €	33 077,14 €
5 – Chauffage – Ventilation – Sanitaire - Electricité	MADIC ELEC			
6 – Carrelage Faïence	NASSO CARRELAGES	5 000,00 €	Transfert du marché à SANTONI INVEST SAS à Marly	5 000,00 €
7 – Couverture Zinguerie	COUVRETANCHE	17 313,00 €	AV1 : -3 979,00 € / + 294,00 € soit – 3 685,00 €	13 628,00 €
Total		160 167,18 €	6 621,28 €	166 788,46 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

### **D-17122024 03 – Approbation du devis pour les travaux d'aménagement intérieur de la Maison pour Tous**

Monsieur le Maire indique que la réhabilitation énergétique et thermique de la Maison pour Tous sera achevée début janvier. Après consultation auprès des différents associations pour connaître leurs besoins en volume de stockages, plusieurs entreprises ont été sollicitées. Ci-dessous les offres reçues :

Entreprises	Montant H.T.
BALDINI	32 138,24 €
BOURCY	19 656,00 €
MAIREL	22 229,00 €

Après vérification, nous constatons que des meubles manquent sur chaque devis. Cependant, l'offre de l'entreprise BOURCY étant la mieux disant, nous décidons de lui demander à un nouveau devis avec les éléments manquants. Celui-ci s'élève à 23 751,36 € H.T (avec l'échelle de rayonnage). Monsieur le Maire indique que nous allons mobiliser la nouvelle aide « coup de pouce rural » du Conseil Régional (10 000 €) pour financer cet aménagement intérieur, en complément de la DETR (30 %), soit un reste à charge d'environ 70 % si subventionnements accordés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis de l'entreprise BOURCY pour l'aménagement intérieur de la Maison pour Tous.**

**D-17122024 04 – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R pour les travaux de rénovation et de réaménagement intérieur de la Maison pour Tous (ex-école)**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réhabilitation énergétique et thermique de la Maison pour Tous sera achevée début janvier. Afin de répondre au besoin des différentes associations, l'aménagement intérieur sera effectué par l'entreprise BOURCY. Ces travaux s'élèvent à 23 751,36 € H.T.

De plus, les travaux pour l'aménagement de la cuisine sont à évaluer et à intégrer à notre dossier D.E.T.R.

Ce projet correspond à une catégorie subventionnables et peuvent être financés par l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.). Le soutien financier de ce projet peut atteindre 30%, soit 7 125,41 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité**

- **de se prononcer favorablement pour l'inscription de ce projet susvisé au titre des investissements réalisables en 2025,**
- **d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et financières susceptibles d'assurer la concrétisation de ces opérations, et à signer tous documents y afférents,**
- **de solliciter la subvention susceptible d'être allouée en la circonstance à la Préfecture au titre de la D.E.T.R.**

**D-17122024 05 – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux de réfection du Chemin de Fleurfontaine**

Monsieur le Maire indique que la route de Fleurfontaine est située sur le territoire de Laître et Amance. La réfection de la route côté Amance a été réalisée par l'entreprise EUROVIA en août dernier.

Compte tenu de l'état dégradé de la route côté Laître, un devis a été demandé pour sa réfection. Celui-ci s'élève à 17 466,50 € H.T. D'autres devis seront demandés prochainement pour comparaison.

Ce projet correspond à une catégorie subventionnables et peuvent être financés par l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.). Le soutien financier de ce projet peut atteindre 30%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité**

- **de se prononcer favorablement pour l'inscription de ce projet susvisé au titre des investissements réalisables en 2025,**
- **d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives et financières susceptibles d'assurer la concrétisation de ces opérations, et à signer tous documents y afférents,**
- **de solliciter la subvention susceptible d'être allouée en la circonstance à la Préfecture au titre de la D.E.T.R.**

### **D-17122024 06 – Projet d’urbanisme sur la zone 1AU et modification des emplacements réservés**

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

### **D-17122024 07 – Désignation du coordonnateur communal et de l’agent recenseur pour le recensement de la population 2025**

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour effectuer le Recensement de la Population de l’année 2025, il est nécessaire de prendre un arrêté de nomination pour le poste d’Agent Recenseur et le poste de Coordonnateur Communal.

Le Maire expose que Mme Prescyllia GILLET sera Coordonnateur Communal et propose la candidature de celle-ci pour le poste d’Agent Recenseur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité**

- **accepte la candidature de Madame Prescyllia GILLET pour le poste d’Agent Recenseur,**
- **autorise le Maire à prendre les arrêtés de nomination,**
- **autorise le Maire à signer les papiers correspondants au recensement de la population, pour mener à bien cette opération.**

### **D-17122024 08 – Indemnités de l’agent recenseur pour le recensement de la population 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Les objectifs du recensement sont les suivants :

- déterminer la population légale de la France et de ses circonscriptions administratives,
- décrire les caractéristiques de la population et ses conditions de logement.

Il permet d’adapter les infrastructures et les équipements publics et privés aux besoins réels de la population.

C’est également le recensement qui détermine le montant des dotations versées par l’état aux collectivités territoriales.

La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population sont confiées aux communes.

En contrepartie, les communes reçoivent une dotation forfaitaire.

Le Maire expose que celle-ci (estimée à ce jour à 659 €) sera reversée fin février 2025 à l’Agent Recenseur. La dotation du dernier recensement s’élevait à 754 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

- **accepte le versement de la dotation brut de l’INSEE, pas encore communiquée, à verser fin février 2025 à Madame Prescyllia GILLET,**
- **précise que les crédits nécessaires au paiement de ces heures seront ouverts dans le budget primitif 2025.**

**D-17122024 09 – Participation financière des personnes de moins de – 68 ans au repas des anciens**

Monsieur le Maire indique que le repas des anciens a été organisé ce dimanche 15 décembre avec le traiteur « Mirabelle Fig ». Il propose de fixer le prix à 27 €/repas pour les personnes, hors latrons de plus de 68ans ayant participé (enfants, amis...).

La Municipalité prendra en charge 50 % du repas pour les élus qui ont participé ainsi que pour leur conjoint de moins de 68 ans.

Le repas est gratuit pour les agents communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à émettre les avis des sommes à payer correspondant aux critères ci-dessus.**

**D-17122024 10 – Remboursement des frais engagés pour participer au Congrès des Maires AMF à Paris**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 106<sup>ème</sup> Congrès de Maires, organisé par l'Association des Maires de France, s'est tenu du 19 au 21 novembre au Parc des Expositions à Paris. La participation du Maire à ce temps fort d'échange et d'information implique inévitablement des dépenses de transport et des frais de séjour (hébergement et restauration).

Afin de rembourser les frais engagés par le Maire pour la représentation de la commune à ce Congrès, le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais réel (hébergement, transport, restauration) sur justificatif, à hauteur de 300 € maximum.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement des frais réels engagés sur la présentation de justificatifs, à hauteur de 300 € maximum.**

**D-17122024 11 – Renouvellement de la convention CLARA (gestion des chats errants)**

Monsieur le Maire rappelle l'importance de gérer les colonies de chats libres sur le territoire communal. Si le chat libre est créateur de lien social et joue un rôle de régulateur contre les rongeurs, la surpopulation est source de misère animale.

La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats : elle permet de stabiliser la population féline et d'enrayer les problèmes de marquage urinaire, de miaulements des femelles en chaleurs, de bagarres, ...

Conformément à l'article L211-27 du code rural, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Par ailleurs, lorsque des campagnes de capture de chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le Maire est tenu d'informer la population, par affichage et publication dans la presse locale des lieux, jours et heures prévus au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes. (Art. R211-12 du code rural).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler la convention avec la Fondation Clara, fondation d'entreprise du groupe SACPA-Chenil Service, afin de lui confier les

opérations de capture, de test sérologique, de stérilisation, d'identification et de re-lâchage des chats sur le lieu de vie.

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à assurer la capture, à effectuer les opérations d'identification, et de stérilisation des chats errants et de les relâcher sur site.

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à facturer le service rendu à la commune aux coûts suivants :

CASTRATION IDENTIFICATION	OVARIECTOMIE IDENTIFICATION	IDENTIFICATION SEULE (chat/chatte déjà stérilisé)
114 €	186 €	83 €

Ces tarifs prennent en compte :

- L'opération de capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, d'un véhicule agréé pour le transport d'animaux vivants, de cages trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention
- Les frais vétérinaires, réalisés par le vétérinaire désigné par la fondation d'entreprise Clara, relatifs à l'identification et la stérilisation des chats relâchés ou autre pour des raisons sanitaires ou comportementales.
- L'identification des chats capturés se fera au nom de la Commune
- L'opération de transport et de relâcher des chats sur leur lieu de capture

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code rural,

**Vu** le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

**Vu** la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 et le décret n°99-1164 du 29 décembre 1999,

**Vu** le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la Fondation Clara et la commune de Laître-sous-Amance annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publiques,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- **d'approuver le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre le Fondation CLARA et la commune de Laître-sous-Amance joint en annexe.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.**

#### **D-17122024 12 – Modification du prix de location de la vaisselle**

Lors d'une location des salles communales, les locataires peuvent louer la vaisselle.

Pour rappel, nous avons deux armoires avec de la vaisselle pour 40 personnes. Chacune d'elle est facturée 80 € actuellement.

Après consultation, le tarif semble élevé, ce qui peut expliquer que très peu de locataires ont demandé ce service depuis 2 ans. En effet, une personne souhaitant louer les deux armoires, serait facturé 160 € pour une location de 200 €.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs du prix de location de la vaisselle, à savoir :

- 60 € pour 40 couverts
- 100 € pour 80 couverts

Le tarif de remboursement pour la vaisselle cassée n'évolue pas, à savoir de 1 € à 3,20 € selon l'élément.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessous pour la location de la vaisselle et d'actualiser le contrat de location en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

- **60 € pour 40 couverts**
- **100 € pour 80 couverts**

### **Informations et agenda :**

#### Agenda du Maire :

(hors permanences et gestion administrative 2fois/semaine)

Tous les mardis matin, réunion de chantier (12 – 26/11 / 3 – 10 – 17/12)

07/11 : réunion SIS	11/12 : Réunion aménagement voie verte CC
09/11 : balisage sentier randonnées	12/12 : Entretien individuel Prescyllia
19 – 21/11 : Congrès des Maires	12/12 : Conseil CC à Brin
22/11 : réunion CC/Préfecture à BAC	15/12 : Repas des anciens
29/11 : Rdv pour aménagement intérieur MpT	16/12 : Conseil SIS (vote des modifications de tarifs)
03/12 : Réunion Adjoint/Maire	17/12 : Rdv pour aménagement intérieur MpT
05/12 : réunion SIS audit interne	17/12 : Rdv Global Bureautique
10/12 : réunion groupe projet urbanisme CC	17/12 : Conseil Municipal

Comcom' : Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu des décisions prises lors du Conseil Communautaire du 07/12 :

- Augmentation du montant des redevances collectivités pour l'assainissement de 3,39 € HT/m<sup>3</sup> à 3,54 € HT
- Augmentation du montant des redevances collectivités pour l'eau potable de 0,90 € HT/m<sup>3</sup> à 1 € HT/m<sup>3</sup>.
- Renouvellement du contrat d'affiliation avec l'application mobile INTRAMUROS
- Ouverture de crédits supplémentaires pour la construction de l'école à Bouxières-aux-Chênes (budget total 4 550 000 €)

- Signature d'une convention avec l'État pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov
- Dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels
- Information, conseil et orientation des ménages Espace Conseil France Rénov (ECFR)
- Accompagnement des ménages

Ecole (SIS) : M. le Maire indique qu'à la suite de la réunion de travail du 5 décembre pour rééquilibrer les comptes (environ 50 000€ de déficit en 2024), un Conseil du SIS a eu lieu le 16 décembre pour proposer et adopter une nouvelle grille de tarification des heures du périscolaire (cantine et garderie) qui s'appliquera dès la rentrée de janvier 2025. Ces nouveaux tarifs ont été établis à prix coûtant, en intégrant les différentes charges. De plus, des mesures ont été proposées et validées par les élus SIS afin de réduire les dépenses de fonctionnement. L'objectif est d'éviter une nouvelle hausse des participations des communes pour chaque élève, déjà très élevées.

Maison pour tous : M. le Maire fait état des travaux en cours de finalisation et informe que la réception du chantier est programmée le 14 janvier à 17h30. Un pot commun sera offert aux entreprises et aux élus vers 18h. Il rappelle que l'inauguration du bâtiment sera réalisée lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier 2025.

### **Tour des commissions :**

Travaux : M. LEJEUNE informe les conseillers que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et pose d'un bouton d'arrêt d'urgence dans la salle des fêtes. Celui-ci permettra d'assurer la coupure générale électrique si un incendie ou un accident grave venait à se produire. Après analyse des offres reçues, l'entreprise retenue est l'entreprise RANSLANT située à Bouxières-aux-Chênes. Cette dernière effectuera les travaux le jeudi 19 décembre matin.

M. LEJEUNE indique qu'il reste que 4 cases dans le columbarium circulaire. Des devis seront demandés pour l'ajout d'un étage. De plus, il ajoute que notre ossuaire n'est pas équipé d'une plaque indicative. Il propose donc de demander des devis.

Communication : M. le Maire indique que le bulletin municipal n°9 est finalisé et édité par notre imprimeur. Il sera distribué très prochainement. Il ajoute qu'un jeu d'observation avec des tambours cachés dans chaque page a été intégré à ce bulletin municipal, et qu'un gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses lors de la cérémonie des vœux du 19/01. Celui-ci remportera une carte cadeau de 30 €.

Par ailleurs, il est indiqué que le nouveau site internet sera accessible au grand public courant janvier 2025.

Environnement/mobilité : M. PIEDALLU indique que 3 circuits de randonnée autour de Laître ont été élaborés. Pour cela, des flèches matérialisant des moutons de couleurs différentes ont été plantés. Il précise que le départ des boucles est situé au cimetière. Un panneau indicateur décrivant les tracés sera mis en place très prochainement. D'ici quelques mois, De plus, le circuit rouge s'agrandira en passant par le nouveau sentier reliant le Chemin des Beules.

M. FIORLETTA indique que les personnes ne pouvant pas se déplacer pour échanger leur bac d'ordures ménagères aux permanences prévues par la Communauté de Communes peuvent s'inscrire auprès du service déchet. Celui-ci les recontactera début mars pour convenir d'un rendez-vous afin d'échanger leur bac à domicile.

M. PIEDALLU informe qu'une réunion est programmée le 21 janvier à 18h30 sur la transition écologique et sur la mobilité dans et vers le village. Celle-ci est ouverte aux membres des commissions transition écologique/mobilité, ainsi qu'aux habitants intéressés par ces thématiques.

Embellissement/espaces verts : M. PIEDALLU informe les conseillers qu'une réunion d'échange avec les services de la Communauté de Communes a eu lieu le 11 décembre sur l'aménagement du terrain situé à proximité de la voie verte. La Communauté de Communes autorise le projet déposé par la commune en précisant qu'un minimum de dépense sera pris en charge. La commune va s'associer avec le foyer rural pour que celui-ci soit porteur du projet. En effet, le projet peut être subventionné à 100%, celui-ci répondant aux critères de la vie citoyenne. Un don d'arbres est possible auprès des associations de chasseurs (compensation).

De plus, M. PIEDALLU informe qu'à la suite des différents échanges entré élus lors de ce conseil municipal, le thème proposé pour la réunion publique du 28 mars à 19h sera à priori « Comment embellir et végétaliser le village ? ». Ce projet pourra notamment aborder la désimperméabilisation des sols. Il ajoute qu'une réunion préparatoire est programmée le 6 février à 18h30.

Mme CROIX-LEGAT indique que la prochaine « bourse aux plants » est programmée au 5 avril. Elle informe également que les bulbes achetés pour offrir aux administrés ayant fleuri devant chez eux ont été distribués.

Mme CROIX-LEGAT informe les élus que la commune va candidater l'obtention du label « Commune Nature » en janvier prochain. Ce label est nécessaire pour obtenir la subvention « soutien au cadre de vie » du Conseil Régional pour la Maison pour tous.

Par ailleurs, elle ajoute que la vasque du cimetière sera entièrement refléurie.

Action sociale : Mme CROIX-LEGAT indique que le repas des anciens du 15/12 a réuni 39 personnes avec une satisfaction générale des participants (qualité de repas, organisation, ambiance).

Elle propose également de réunir les anciens pour un autre évènement l'année prochaine (chandeleur, rois, ...), sans être en concurrence avec le Cercle Saint Laurent.

Mme MANONVILLER indique que le marché organisé par le Cercle St Laurent du 7 décembre a été apprécié de tous. A cette occasion, nous avons eu la visite de Mme la Députée Estelle MERCIER et son suppléant. Elle ajoute que 190 Kg de vêtements ont été récoltés par les Restaurants du Cœur, dont 4 caisses de jeux et jouets.

Qualité de vie : M. FIORLETTA rappelle que la cérémonie pour les nouveaux habitants est programmée le 19 avril (11h).

Par ailleurs, il indique que la commune s'est positionnée pour accueillir un projet musical de la Compagnie Tout va Bien sur une semaine courant juin ou septembre. Cette compagnie répètera une semaine entière sur notre commune. Les habitants intéressés pourraient assister à quelques répétitions et échanger avec les interprètes et musiciens. Un atelier de pratique pourra aussi être mis en place à destination les personnes intéressées.

**Le prochain conseil municipal est prévu le 21 janvier.**

**Pour rappel, la cérémonie des Vœux de la Mairie + inauguration de la Maison pour Tous aura lieu le 19/01/25 à 11h sur site avec présence fortement souhaitée de l'ensemble des élus municipaux.**

**La séance a été clôturée à 23h.**

**Le Maire,  
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,  
Véronique CROIX-LEGAT**